Tarif Particuliers Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté
Ce document est une copie archivée par MoneyVox le 5 janvier 2026.
Voir tous les tarifs bancaires

CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS

Au 1er septembre 2025

Mise à jour du 1er janvier 2026

Prix en euros par opération (sauf indication contraire), exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

CAISSE D'EPARGNE
Bourgogne Franche-Comté

> EXTRAIT STANDARD DES TARIFS AU 1er SEPTEMBRE 2025 AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) : **Direct Ecureuil**	**Gratuit** (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (jusqu'à 4 alertes par semaine) : **AlertEcureuil**	**2,25 €/mois** Soit pour information, **27,00 €/an** (hors coût opérateur téléphonique)
Tenue de compte	**4,60 €/trimestre** Soit pour information, **18,40 €/an** Hors comptes de dépôts sans instrument de paiement
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale • à débit immédiat : **Carte CB Visa Classic** • à débit différé : **Carte CB Visa Classic** • à débit immédiat et à contrôle de solde quasi systématique : **Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique**(1) • à débit immédiat et à contrôle de solde systématique : **Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique**(2)	 **47,00 €/an** **47,00 €/an** **45,00 €/an** **42,00 €/an**
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	**1,10 €/retrait** (à partir du 3e retrait/mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : **Assurance sur compte**(3)	**36,00 €/an**
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)(4)(5) : • en agence • par Internet	 **4,40 €/virement** **Gratuit**
Prélèvement • frais par paiement d'un prélèvement SEPA • frais de mise en place d'un prélèvement SEPA	 **Gratuit** **Gratuit**
Commission d'intervention	**8,00 €/opération** avec un plafond de **80,00 €/mois**

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D. 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de services la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

Glossaire

Pour les termes qui font l'objet de cet icône « », vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires).

(1) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
(2) Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique uniquement commercialisée pour les offres : Services Bancaires de Base, OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans
(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Tarif au 01/01/2026, date d'édition de la brochure.
(4) Le virement depuis un compte d'épargne est gratuit.
(5) Le virement de clôture de compte est gratuit.

SOMMAIRE

> Extrait standard des tarifs au 1er septembre 2025 aux particuliers 02

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

> Ouverture, transformation, clôture 04
> Relevés de compte 04
> Tenue de compte 04
> Services en agence 05
> Services bancaires de base 06
> Les prestations de base 06

BANQUE À DISTANCE

> Banque à distance 07

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

> Cartes (hors offres groupées de services) 08
> Virements 11
> Prélèvements SEPA / TIP SEPA 12
> Chèques 12
> Autres services 13

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

> Les Formules 14
> Offre Satellis 17
> Offre Coloc' 17
> OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) 18

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

> Commission d'intervention 22
> Opérations particulières 23
> Incidents de paiement 23
> Plafonnements spécifiques 24

DÉCOUVERT ET CRÉDITS

> Découvert 25
> Crédits à la consommation 26
> Crédits immobiliers 26
> Garanties 27
> Autres opérations/prestations liées aux crédits 27
> Assurance 27

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

> Épargne bancaire 28
> Placements financiers 29
> Parts sociales 33

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

> Vous assurer ainsi que vos proches 34
> Assurer vos biens 34
> Vous protéger au quotidien 35
> Assurer votre épargne 35
> Protéger vos moyens de paiements 35

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

> Frais de succession 36
> Tarifications spécifiques agence mon banquier en ligne 36
> Autres prestations 37

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

> Option internationale 38
> Offre frontalière 38
> Change manuel 38
> Opérations par carte bancaire 39
> Versement d'espèces en CHF 39
> Virements non SEPA 39

INFORMATIONS UTILES

> Pour rester en contact avec votre banque à tout moment 41
> Nos partenaires/Mentions Légales 41
> Informations complémentaires 42

RÉSOUDRE UN LITIGE

> Votre Caisse d'Epargne : votre interlocuteur privilégié 43
> Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige 43

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt ..... **Gratuit**
- Service d'aide à la mobilité bancaire (Domilis) ..... **Gratuit**
  - Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois ..... **Gratuit**
- Virement de clôture du compte ..... **Gratuit**

RELEVÉS DE COMPTE

Selon périodicité	Papier	Électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Autre périodicité	1,90 €/relevé	1,40 €/relevé

- Relevé annuel de frais ..... **Gratuit**
- Relevé de compte papier édité au guichet ..... **4,60 €/relevé**

TENUE DE COMPTE

- Tenue de compte de dépôt ..... **4,60 €/trimestre soit 18,40 €/an**[1]
- Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif ..... **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**[2]

Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

(1) Hors comptes de dépôts sans instrument de paiement.
(2) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

> SERVICES EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

- Versement d'espèces au guichet de votre agence ..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique[1]
  - Dans votre agence (agence de domiciliation) ..... **Gratuit**
  - Hors agence de domiciliation en Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté (sauf agence Enjoy et Agence en ligne) ..... **3,70 €/retrait**
  - Dans une autre Caisse d'Epargne ..... **3,70 €/retrait**

AUTRES SERVICES

- Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC) ..... **Gratuit**
- Frais de location de coffre-fort (selon contenance et selon disponibilité dans votre agence)
  - Petit coffre (catégories A, B) ..... **145,00 €/an**
  - Coffre standard et Coffre moyen (catégories C, D, E) ..... **175,00 €/an**
  - Grand coffre et Coffre supérieur (catégories F, G, I) ..... **305,00 €/an**
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) ..... **Frais réels par ouverture**

IBAN-BIC

L'IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

(1) Service de dépannage par carte temporaire évitant un déplacement à l'agence qui gère habituellement le compte.

> SERVICES BANCAIRES DE BASE[1] ..... Gratuit

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.)
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise, permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- La réalisation des opérations de caisse

Commission d'intervention ..... **4,00 €/opération (dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00 €)**

- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision[2]
  - Si montant de l'opération inférieur à 20 € ..... **Montant de l'opération plafonné à 6,00 €**
  - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 € ..... **6,00 €/rejet[3]**
    Frais dans la limite d'un plafond de tarification de 3 opérations par mois.

> LES PRESTATIONS DE BASE[4]

- L'ouverture et la clôture du compte ..... Gratuit
- Un changement d'adresse par an ..... Gratuit
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire ..... Gratuit
- La domiciliation de virements bancaires ..... Gratuit
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ..... Gratuit
- Tenue du compte ..... **Tarifs standards[5]**
- Remise chèque(s) et réception de virement ..... Gratuit
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) ou émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent), ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance ..... **Tarifs standards[5]**
- Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) ..... Gratuit
- Les dépôts et les retraits d'espèces aux guichets et aux distributeurs automatiques de la banque ..... **Tarifs standards[5]**
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne ..... **Tarifs standards[5]**

(1) Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte IA prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.
(2) Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA et télé-règlements et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.
(3) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.
(4) Au sens des articles L. 312-1 et D. 312-5 du code monétaire et financier (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services).
(5) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

BANQUE À DISTANCE

- Direct Ecureuil[1][2] ..... **Gratuit**
  Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.)
- e-Documents ..... **Gratuit**
  Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- Secur'Pass ..... **Gratuit**
  Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.
- Agrégation de comptes ..... **Gratuit**
  Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client.
- Service de sécurisation des opérations en ligne (SOL)
  (fonctionne avec une carte bancaire Caisse d'Epargne dont le client est le titulaire).
  - Adhésion au service SOL SMS ou SOL CAP ..... **Gratuit**
  - Lecteur CAP ..... **Gratuit**
- Coffre-fort numérique[1][3] 18/25 ans **Gratuit** Espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels (5Go)... **Gratuit 3 mois puis 1,40 €/mois**
- Webprotexion ..... **Gratuit**
  Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés.
- Moneypitch ..... **Gratuit**
  Service sécurisé disponible sur Internet ou à partir d'une application mobile, dédié à l'analyse budgétaire et patrimoniale, incluant un service d'agrégation de comptes, des indicateurs et alertes patrimoniales réservé à la clientèle Banque Privée.
- AlertEcureuil - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
  - Formule individuelle 12/25 ans **Gratuit** ..... **2,25 €/mois soit 27,00 €/an**[2]
  - Formule famille ..... **4,10 €/mois soit 49,20 €/an**[2][3]

Pilotage de la carte bancaire depuis l'espace de banque à distance[4][5]

- Service Mes alertes ..... **Gratuit**
  Abonnement à des produits offrant des alertes en temps réel sur la situation du compte par
  - Notification hors application mobile[1]
  - Par email
  - Via Banxo[1]
- Consultation du code confidentiel et données de la carte[6] ..... **Gratuit**
- Verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte ..... **Gratuit**
- Opposition en ligne de la carte en cas de vol, perte, opération frauduleuse ..... **Gratuit**
- Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait (3 fois/an maximum)[7] ..... **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements à distance ..... **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements et retraits à l'étranger ..... **Gratuit**

Des fonctionnalités digitales pour accompagner son enfant mineur détenteur d'une carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique dans la gestion de son budget[6]

- Modification permanente (à la hausse ou à la baisse)
  des plafonds de paiement et de retrait de la carte bancaire de l'enfant mineur ..... **Gratuit**
- Désactivation/activation des retraits d'espèces de la carte bancaire de l'enfant mineur ..... **Gratuit**

(1) Hors coût de votre fournisseur d'accès.
(2) Hors coût opérateur téléphonique.
(3) Service non commercialisé aux mineurs.
(4) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque.
(5) Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Sécur'Pass.
(6) Fonctionnalité uniquement disponible sur nos applications mobiles.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

> CARTES (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...). Cette carte est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à débit immédiat et à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre de Services Bancaires de Base, d'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.

COTISATION CARTE

Cartes de retrait

- Carte Noméa ..... **26,00 €/an**
- Carte Equilibra sans code ..... **26,00 €/an**
- Carte Nomade ..... **22,00 €/an**

Cartes de paiement

Cotisations Cartes (annuelle)	Visa Infinite[1]	Visa Platinum[1]	Visa Premier[1]	CB Visa Classic[2]	CB Visa Classic à contrôle de solde systématique[3]	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique[4]
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)			145,00 €	47,00 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	348,00 €	229,00 €	145,00 €	47,00 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)						45,00 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation systématique)					42,00 €	

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)[5]

Cotisations Cartes (annuelle)	Visa Platinum Izicarte	Visa Premier Izicarte	CB Visa Classic Izicarte
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	-	145,00 €	47,00 €
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	229,00 €	145,00 €	47,00 €

À SAVOIR

En payant avec une carte Visa Izicarte ou Visa Infinite, vous pouvez bénéficier en cas de panne d'une extension de garantie constructeur supplémentaire sur vos appareils.

(1) Carte non commercialisée aux mineurs.
(2) La carte CB Visa Classic a débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs à partir de 16 ans. La Carte CB Visa Classic à débit différé n'est pas commercialisée aux mineurs.
(3) Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique uniquement commercialisée pour les offres : Services Bancaires de Base, OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans
(4) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
(5) Sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

PAIEMENT PAR CARTE (LA CARTE EST ÉMISE PAR LA BANQUE)

À SAVOIR

Avec le débit différé, vos paiements par carte sont regroupés et prélevés sur votre compte une seule fois par mois : tous les paiements effectués entre le 1er et le 30 (ou 31) du mois sont débités du compte le 4 du mois suivant (ou jour ouvré suivant). C'est ce qu'on appelle l'encours des paiements par carte. Contrairement aux paiements, les retraits d'espèces réalisés aux distributeurs automatiques de billets et aux guichets sont débités immédiatement de votre compte.

- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE[1] ..... **Gratuit**

RETRAIT D'ESPÈCES

Retrait d'espèces en euro

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) Caisse d'Epargne ..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale). Des frais peuvent être prélevés par des banques de la zone Euro lors d'un retrait effectué sur leur distributeur.

Cartes	Visa Infinite, Visa Platinum ou Visa Platinum Izicarte	Visa Premier ou Visa Premier Izicarte	CB Visa Classic ou CB Visa Classic Izicarte	CB Visa Classic à Contrôle de solde quasi-systématique ou systématique
Jusqu'à 2 retraits dans le mois	-	Gratuit	Gratuit	Gratuit
À partir du 3e retrait dans le mois	-	1,10 €/retrait	1,10 €/retrait	1,10 €/retrait
Retraits illimités dans le mois	Gratuit			

- Retraits SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne) ..... **1,00 €/retrait**

SERVICES LIES AUX RETRAITS D'ESPÈCES

- Service retraits déplacés illimités ..... **1,70 €/mois**

Gratuité des retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

LES AUTRES SERVICES CARTE

Services de paiements électroniques

- Service E-Cartes[2]
  (paiement sécurisé sur internet; service disponible depuis l'application mobile) ..... **14,40 €/an**
- Solutions de paiement mobile agréées
  par la Caisse d'Epargne ..... **Gratuit**

Services liés à la carte bancaire

- Réédition/réactivation du code confidentiel de la carte en agence ..... **12,00 €/opération**
- Refabrication de la carte avant échéance ..... **38,50 €/opération**
- Modification du plafond de retraits et de paiements de la carte en agence ou par téléphone
  - Permanente ..... **Gratuit**
  - Temporaire[3] ..... **14,30 €/opération**

(1) Voir détail de la zone EEE page 42.
(2) Service non commercialisé aux mineurs. Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Epargne et d'avoir activé Secur'Pass.
(3) Gratuit depuis l'espace de banque à distance dans la limite de 3 modifications par an et sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Epargne et d'avoir activé Secur'Pass.

> VIREMENTS[1]

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA[2]

Frais par virement vers un compte Caisse d'Epargne

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	Gratuit	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané[3]	Gratuit	Gratuit
Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais par virement permanent	Gratuit	Gratuit

- Virement occasionnel immédiat par carte au guichet automatique Caisse d'Epargne vers un compte du client dans la même Caisse d'Epargne ..... **Gratuit**

Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)[4][5]		
Frais par virement SEPA classique	4,40 €	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané	4,40 €	Gratuit
Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais par virement permanent	1,80 €	Gratuit

Autres opérations

- Wero ..... **Gratuit**

Service permettant d'effectuer des virements SEPA occasionnels avec un numéro de téléphone mobile ou une adresse email ou un QR code Wero.

- Frais d'annulation ou de modification d'un virement avant émission ..... **Gratuit**
- Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort ..... **20,00 €**
- Ajout/suppression d'un bénéficiaire pour un virement ..... **Gratuit**
- Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent ..... **Gratuit**
- Frais par virement prioritaire en euros vers la France avec un délai fixé à J ..... **18,50 €**

(1) Virements en euros réalisés dans la zone EEE. Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 38.
(2) SEPA (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros.
(3) Ce service n'est pas proposé pour les virements effectués entre deux comptes de dépôt ouverts dans la même banque avec le même titulaire et/ou représentant légal.
(4) Le virement depuis un compte d'épargne est gratuit.
(5) Le virement de clôture de compte est gratuit.

> PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIP SEPA[1]

- Prélèvement (frais de mise en place de prélèvement SEPA) ..... **Gratuit**
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) ..... **Gratuit**
- Révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvement ..... **Gratuit**
- Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA ..... **Gratuit**
- Opposition tout prélèvement SEPA ..... **Gratuit**
- Paiement de Titre Interbancaire de Paiement (TIP) ..... **Gratuit**

> CHÈQUES

- Mise à disposition de chéquier à l'agence ..... **Gratuit**
- Paiement d'un chèque ..... **Gratuit**
- Renouvellement automatique de chéquier ..... **Gratuit**
- Remise de chèque(s) ..... **Gratuit**
  - Remise de chèque(s) compensable en France :
    date de valeur = J + 1 ouvré[2] (J : date de comptabilisation).
  - Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)
- Frais d'envoi de chéquier à domicile
  - Envoi par lettre recommandée ..... **11,00 €/courrier**
  - Envoi par courrier simple ..... **2,70 €/courrier**
- Frais d'émission d'un chèque de banque en agence ..... **16,50 €/chèque**
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait en agence du chéquier dans les 2 mois ..... **9,50 €/chéquier**

(1) Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (voir définition de la zone SEPA en page 42).
(2) Jour ouvré : jour effectivement travaillé par la banque : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

La date de valeur

La date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Epargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparait sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Epargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur ..... **19,00 €/chèque**
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur ..... **28,00 €/chéquier**

AUTRES SERVICES

- Service opérations courantes illimitées ..... **3,80 €/mois**

Frais d'émission de chèques de banque en agence, frais d'émission de virements SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent sur tous canaux), frais d'envoi de chéquier à domicile en envoi simple, frais de recherche de documents, réédition/réactivation du code confidentiel de la carte.

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Carte de retrait nationale ..... **34,00 €/an**
- Carte Teoz[1] (carte associée à un crédit renouvelable) ..... **18,00 €/an**

(1) Produit de BPCE Financement.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

> LES FORMULES

Ces offres sont composées des services suivants :

	COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES	
	FORMULE **INITIAL**	
Cartes bancaires disponibles[1]	**CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[2]/ systématique[2]**	**CB Visa Classic[3] ou CB Visa Classic IZICARTE[4] Débit Immédiat ou Débit Différé**
Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil • Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)[5] • Les services Eparfix et Eparplus • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne • Tenue de compte • Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et 2 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé) • Autorisation de découvert[6]	
Formule Famille[7]	**13,80 €/mois soit 165,60 €/an**	
Formule individuelle[8]	**7,20 €/mois soit 86,40 €/an**	
Formule individuelle Jeunes jusqu'à 25 ans	**3,00 €/mois soit 36,00 €/an**	
Formule individuelle Jeunes Mineurs (11 à 17 ans)	**1,00 €/mois soit 12,00 €/an**	**Non accessible**
Formule individuelle souscrite à titre privé par un client Professionnel[9]	**50 % de réduction**	

(1) Parmi les cartes disponibles : si formule individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.
(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 11 ans.
(3) Cartes non commercialisées auprès des mineurs.
(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.
(5) À l'exception des clients mineurs.
(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.
(7) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint), familles monoparentales dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.
(8) Si fourniture d'une 2e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.
(9) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'une offre groupée de services destinée à leur activité professionnelle au sein de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté. La remise s'appliquera sur le tarif standard de la formule individuelle (hors formule individuelle jeune), non cumulable avec une autre remise.

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES
FORMULE CONFORT

Cartes bancaires disponibles[1]	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[2]/ systématique[2]	CB Visa Classic[3] ou CB Visa Classic IZICARTE[4] Débit Immédiat ou Débit Différé	Visa Premier[3] ou Visa Premier IZICARTE[4] Débit Immédiat ou Débit Différé
Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil • Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)[5] • Les services Eparfix et Eparplus • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne • Tenue de compte • Les retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé) • Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 500 € de découvert autorisé[6] • Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/ vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)[7]		
Formule Famille[8]	16,70 €/mois soit 200,40 €/an		22,30 €/mois soit 267,60 €/an
Formule individuelle[9]	10,80 €/mois soit 129,60 €/an		16,70 €/mois soit 200,40 €/an
Formule individuelle Jeunes jusqu'à 25 ans	4,50 €/mois soit 54,00 €/an		6,00 €/mois soit 72,00 €/an
Formule individuelle Jeunes Mineurs (11 à 17 ans)	4,50 €/mois soit 54,00 €/an	Non accessible	Non accessible
Formule individuelle souscrite à titre privé par un client Professionnel[10]	50 % de réduction		

À SAVOIR

La Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté propose aux nouveaux clients entrés en relation à partir du 1er juin 2025 une remise de 50 % sur leur cotisation de Formule individuelle Confort ou Optimal. Cette remise s'appliquera pendant les 6 premiers mois sur les tarifs en vigueur de la période.

(1) Parmi les cartes disponibles : Si formule individuelle, une carte bancaire. Si formule famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Au maximum 2 cartes Visa Premier. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.
(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 11 ans.
(3) Cartes non commercialisées auprès des mineurs.
(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.
(5) À l'exception des clients mineurs.
(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.
(7) Assurance sur compte est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt individuel. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge. Pour toute carte bancaire supplémentaire Visa Premier, non comprise dans une Formule Famille : 50 % du prix unitaire facturé en supplément.
(9) Si fourniture d'une 2e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.
(10) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'une offre groupée de services destinée à leur activité professionnelle au sein de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté. La remise s'appliquera sur le tarif standard de la formule individuelle (hors formule individuelle jeune), non cumulable avec une autre remise.

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES FORMULE OPTIMAL

Cartes bancaires disponibles[1]	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[2]/ systématique[2]	CB Visa Classic[3] ou CB Visa Classic IZICARTE[4] Débit immédiat ou Débit différé	Visa Premier[3] ou Visa Premier IZICARTE[4] Débit immédiat ou Débit différé	Visa Platinum[3] ou Visa Platinum IZICARTE[4] Débit Différé	Visa Infinite[3] Débit différé
Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil • Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)[5] • Les services Eparfix et Eparplus • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne • Tenue de compte • Le service Option Internationale - Formule 3 Séjour + • Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 1 000 € de découvert autorisé[6] • Des virements SEPA instantanés (Instant Payment), sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé • Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus • Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/vol des espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)[7]				
Formule Famille[8]	31,70 €/mois soit 380,40 €/an			39,50 €/mois soit 474,00 €/an	51,00 €/mois soit 612,00 €/an
Formule individuelle[9]	23,50 €/mois soit 282,00 €/an			29,10 €/mois soit 349,20 €/an	40,50 €/mois soit 486,00 €/an
Formule individuelle Jeunes jusqu'à 25 ans	50 % de réduction				
Formule individuelle Jeunes Mineurs (11 à 17 ans)	50 % de réduction	Non accessible	Non accessible	Non accessible	Non accessible
Formule individuelle souscrite à titre privé par un client Professionnel[10]	50 % de réduction				

(1) Parmi les cartes disponibles : Si formule individuelle, une carte bancaire. Si formule famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Au maximum, 2 cartes Visa Infinite ou 2 cartes Visa Platinum ou 2 cartes Visa Premier. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.
(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 11 ans.
(3) Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs.
(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.
(5) À l'exception des clients mineurs.
(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.
(7) Assurance sur compte est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt individuel. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge. Pour toute carte bancaire supplémentaire Visa Premier, Visa Platinum ou Visa Infinite non comprise dans une Formule Famille : 50 % du prix unitaire facturé en supplément.
(9) Si fourniture d'une 2e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.
(10) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'une offre groupée de services destinée à leur activité professionnelle au sein de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté. La remise s'appliquera sur le tarif standard de la formule individuelle (hors formule individuelle jeune), non cumulable avec une autre remise.

> OFFRES SATELLIS

SATELLIS AUTONOMIE ET SATELLIS AUTONOMIE PLUS

Satellis Autonomie est une offre groupée de services[1] réservée aux personnes protégées (mineurs sous protection juridique, majeurs sous protection juridique ou bénéficiant d'une mesure d'accompagnement judiciaire, à l'exclusion des personnes bénéficiant d'un mandat de protection future) comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, la cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Assurance Moyens de paiement[2]), le Service Opposition[2], Satellis Assurance[2], un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier destiné au gestionnaire et une carte de retrait ou la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) dans l'offre groupée de services Satellis Autonomie Plus. Cette dernière comprend en outre : la réédition de code confidentiel de la carte de retrait en cas d'oubli, une refabrication de la carte de retrait par an en cas de perte ou vol, 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale), 4 virements demandés en agence vers un autre établissement, dont au moins un virement permanent demandé en agence vers un autre établissement, et 2 chèques de banque par an.

Cotisation à une offre groupée de services	Satellis Autonomie	Satellis Autonomie Plus
Carte Nomea ou Carte Equilibra sans code	3,00 €/mois soit 36,00 €/an	-
Carte CB Visa Classic à autorisation systématique	-	5,85 €/mois soit 70,20 €/an

> OFFRE COLOC'

L'Offre Coloc' est une offre groupée de service composée[1] d'un compte de dépôt joint sans autorisation de découvert ni chéquier, incluant la tenue de compte mensuel et le relevé de compte, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.), fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique).

Cotisation à une offre groupée de services	
Sans Carte de paiement	Gratuit
Avec une carte CB Visa Classic à autorisation quasi-systématique	1,00 €/Carte/mois

(1) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte,2 retraits aux Distributeurs Automatiques de Billets d'une autre Banque dans la zone euro et le chéquier.
(2) Assurance Moyens de paiement, Service Opposition et Satellis assurance sont des contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

> OCF (OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant • La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt • Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) • Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte • Quatre émissions de virements mensuels SEPA dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité • Deux chèques de banque par mois • Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte • La fourniture de relevés d'identité bancaire • Un changement d'adresse une fois par an	**Cotisation à une offre groupée de services : 1,00 €/mois soit 12,00 €/an**
Fourniture d'une seconde carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)	**1,00 €/mois soit 12,00 €/an**

- Plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier ..... **4,00 €/opération**
- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision[1]
  - Si montant de l'opération inférieur à 20,00 € ..... **Montant de l'opération plafonné à 6,00 €**
  - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 € ..... **6,00 €/rejet**[2]

Dans la limite du plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte[3] ..... **16,50 €/mois**

(1) Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA et télérèglements et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.
(2) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.
(3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

SERVICES ESSENTIELS DU BOUQUET LIBERTÉ

Cotisation à une offre groupée de services (mensuelle)[1]

Une carte au choix	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique	CB Visa Classic[2] ou CB Visa Izicarte Classic[3] à débit immédiat	CB Visa Classic ou CB Visa Izicarte Classic[3] à débit différé
Tarif standard	12,00 €	12,00 €	12,00 €
Tarif jeune – 12-17 ans	1,00 €	1,00 €	-
Tarif jeune – 18-21 ans	2,00 €	2,00 €	2,00 €
Tarif jeune – 22-25 ans	4,00 €	4,00 €	4,00 €

Une carte au choix	Visa Premier ou Visa Izicarte[3] Premier à débit immédiat ou différé	Visa Platinum ou Visa Izicarte[3] Platinum	Visa Infinite
Tarif standard	18,50 €	25,00 €	36,20 €
Tarif jeune – 12-17 ans	-	-	-
Tarif jeune – 18-21 ans	4,00 €	5,00 €	8,00 €
Tarif jeune – 22-25 ans	8,00 €	10,00 €	16,00 €

Des services inclus dans le socle*

- Compte de dépôt (simple ou joint)
- Tenue de compte
- Relevé de compte numérique (ou papier)
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (assurance sur Compte formule Individuelle[4] ou formule Famille[4][5][6][7])
- Une autorisation de découvert[7]
- Un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.)
- Un service d'épargne automatique
- Chéquier[7] (sur demande)*
- Un forfait de retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)[8]

Avantages couples et offres supplémentaires	
Votre 2e Bouquet Liberté (carte de même niveau ou de niveau inférieur) ou celui de votre conjoint :	50 % de réduction[9]
2e carte dans votre Bouquet Liberté Joint 18/25 ans -50 %	
Deuxième carte de débit à autorisation quasi-systématique ou carte CB Visa Classic ou Izicarte CB Visa classic, débit différé ou immédiat	50 % de réduction sur le tarif de la carte à l'unité
Deuxième Carte Visa Premier, Izicarte Premier, Platinum, Platinum Izicarte ou Visa Infinite	50 % de réduction sur le tarif de la carte à l'unité

* Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte (numérique ou papier), l'abonnement à des services de banque à distance, le service chéquier, le nombre de retraits d'espèces gratuits par mois hors distributeurs automatiques de billets du réseau Caisse d'Epargne dépend du type de carte. Voir la rubrique Retraits d'espèces.

(1) La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre).

(2) La Carte CB Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs à partir de 16 ans.

(3) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(4) Assurance sur compte est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(5) Pour les offres Bouquet Liberté souscrites avec une Assurance sur Compte en formule Famille, une facturation complémentaire de 11,40 €/an soit 0,95 €/mois est appliquée sur le prix du Bouquet Liberté.

(6) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou l'autre.

(7) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(8) Le nombre de retraits par carte et par mois en zone euro est indiqué dans la partie VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT, Cartes.

(9) Réduction sur la cotisation hors services complémentaires. Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles, la plus avantageuse s'appliquera automatiquement.

SERVICES COMPLÉMENTAIRES DU BOUQUET LIBERTÉ

Remise en fonction du nombre de services souscrits (tarif mensuel en sus de la cotisation des services essentiels)

1 service 2 % de remise sur le prix à l'unité	2 services 5 % de remise sur leur prix à l'unité	3 services 10 % de remise sur leur prix à l'unité

SERVICES « DU QUOTIDIEN »	
	Tarif mensuel à l'unité
Service retraits déplacés illimités par carte	**1,70 €**
Retraits déplacés à l'international (service réservé aux jeunes de 12 à 25 ans) Arrêt de commercialisation	**1,10 €**
Option Internationale - Formule 1 : Voyage	**4,00 €** 12/28 ans **Gratuit**
Option Internationale - Formule 2 : Séjour	**16,00 €** 12/28 ans **Gratuit**
Opérations courantes illimitées[1]	**3,80 €**
Service franchise d'agios[2] (se référer aux conditions particulières pour connaître le montant de la franchise d'agios applicable au moment de la souscription)	**3,15 €**
Coffre-fort numérique[1]	**1,40 €** 18/25 ans **Gratuit**
AlertEcureuil Formule Individuelle (abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS)	**2,25 €** 12/25 ans **Gratuit**
AlertEcureuil Formule Famille[1] (abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS)	**4,10 €**
e-Cartes[1]	**1,20 €**

SERVICES « ASSURANCES »[2][3]	
	Tarif annuel[4]
Protection Juridique	**Nous consulter**
Sécur'Média Individuelle - Formule 1	**43,15 €**
Sécur'Média Individuelle - Formule 2	**85,15 €**
Sécur'Média Famille - Formule 1	**62,15 €**
Sécur'Média Famille - Formule 2	**116,15 €**
Assurance sur Épargne	Dont 3,00 € de frais de gestion[4] **27,00 €**

(1) Service non commercialisé auprès des mineurs.
(2) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.
(3) Protection Juridique, Sécur'Média et Assurance sur épargne sont des contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Tarifs en vigueur au 1er juin 2025, susceptibles d'évolution.
(4) La 1ère mensualité intègre les frais de gestion et taxes éventuelles. Les remises associées aux services complémentaires du Bouquet Liberté sont calculées hors frais de gestion.

SATELLIS ESSENTIEL, SATELLIS ESSENTIEL PLUS ET SATELLIS INTÉGRAL

Cotisation à une offre groupée de services	Satellis Essentiel	Satellis Essentiel Plus	Satellis Intégral	Votre 2e carte
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement à autorisation quasi-systématique)/CB Visa Classic à autorisation de solde quasi-systématique	12,50 €/mois soit 150,00 €/an	14,00 €/mois soit 168,00 €/an		1,87 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé) : CB Visa Classic ou CB Visa Classic Izicarte(1) à débit immédiat ou différé	12,50 €/mois soit 150,00 €/an	14,00 €/mois soit 168,00 €/an		1,96 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte(1) à débit immédiat			21,00 €/mois soit 252,00 €/an	6,04 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte(1) à débit différé			21,00 €/mois soit 252,00 €/an	6,04 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Carte Visa Infinite			38,00 €/mois soit 456,00 €/an	14,50 €/mois

ENJOY

Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique*	Cotisation à une offre groupée de services : 2,00 €/mois soit 24,00 €/an
La tenue de compte	
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique) : Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique	
Un chéquier(2) (sur demande)*	
L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil Internet et Mobile*	
Libre-Service Ecureuil (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre-Service Caisse d'Epargne)*	
Un nombre illimité de retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets dans le réseau des Caisses d'Epargne*	
2 retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)*	
L'adhésion au service de Sécurisation des Opérations en Ligne et au dispositif d'authentification forte Secur'Pass*	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil formule individuelle	
Le service Retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire aux distributeurs automatiques de billets d'une Caisse d'Epargne)	
Les virements (cas d'un virement SEPA occasionnel) et prélèvements (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) sur Internet*	

(1) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.
* Services gratuits à l'unité.
(2) Sous réserve d'acceptation de la Caisse d'Epargne.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

- Par opération avec un plafond de 80,00 € par mois ..... **8,00 €**
- Pour les détenteurs de l'Offre d'Accompagnement de la Clientèle en situation de fragilité financière (OCF)
  - Par opération ..... **4,00 €**
    Dans la limite du plafond mensuel de[1]..... **16,50 € relatif aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte**
- Pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF
  - Par opération ..... **8,00 €**
    Dans la limite du plafond mensuel de[1]..... **25,00 € relatif aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte**
- Pour les bénéficiaires des Services Bancaires de Base
  - Par opération ..... **4,00 €**
    Dans la limite du plafond mensuel de..... **20,00 €**

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

À SAVOIR

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (page 18 et 24). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention et d'un plafonnement des frais de rejets de prélèvement (page 06).

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur[1] ..... **10 % du montant de la saisie (dans la limite d'un plafond de 83,33 €)**
- Frais par Saisies-attribution /Saisies conservatoires[1] ..... **100,00 €**
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé ..... **11,00 €**
- Frais de lettre de relance pour compte débiteur non autorisé ..... **11,00 €**

À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :
- Le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- Son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- Le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 10 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1 par jour)[2] ..... **11,00 €**

Rejet de chèque

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision[3]
  - Chèque inférieur ou égal à 50,00 € ..... **22,00 €/rejet**
  - Chèque supérieur à 50,00 € € ..... **42,00 €/rejet**
  - Frais dans la limite d'un plafond journalier ..... **100,00 €**

Rejet de chèque

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques ..... **25,00 €**
- Frais d'information de la Banque de France pour chèque payé en période d'interdiction ..... **20,00 €/chèque**

(1) Ces frais ne sont pas soumis à la TVA.
(2) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.
(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément. Exonération des commissions d'intervention et des frais de rejet en cas de rejet de chèque représenté dans les 30 jours suivant le premier rejet.

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1 par jour)..... **Gratuit**

Rejet de prélèvement

- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision[1]
  - Prélèvement inférieur à 20,00 € ..... **Montant de l'opération**
  - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 €..... **12,00 €/rejet[3]**
  - Frais dans la limite du plafond mensuel de..... **10 rejets**
- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision[2] pour les clients détenteurs de l'OCF
  - Si montant de l'opération inférieur à 20,00 € ..... **Montant de l'opération plafonné à 6,00 €**
  - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 € ..... **6,00 €/rejet[2]**
  - Frais dans la limite du plafond de ..... **16,50 €/mois[3]**
- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision[2] pour les clients bénéficiaires des Services Bancaires de Base (SBB) :
  - Si montant de l'opération inférieur à 20,00 € ..... **Montant de l'opération plafonné à 6,00 €**
  - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 € ..... **6,00 €/rejet[2]**
  - Frais dans la limite d'un plafond de tarification de 3 opérations par mois.

Rejet de prélèvement

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.
Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision.
À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

Rejet de virement

- Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision..... **Gratuit**
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ..... **Gratuit**

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif ou par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ..... **Gratuit**
- Frais d'information préalable à l'inscription au fichier Banque de France pour usage abusif de la carte..... **Gratuit**

> PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte[3] pour les clients détenteurs de l'OCF..... **Plafonnement à 16,50 €/mois**
- Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte[3] pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du code monétaire et financier
  - Pour les clients mineurs ..... **Plafonnement à 16,50 €/mois**
  - Pour les clients majeurs ..... **Plafonnement à 25,00 €/mois**

(1) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.
(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.
(3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

DÉCOUVERT ET CRÉDITS

DÉCOUVERT

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs ..... **4,00 €/trimestre**

À SAVOIR

Non compris dans le TAEG, le Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêtés de comptes trimestriels. Il ne s'applique pas si le service Franchise d'agios ou le service Exonération des intérêts débiteurs a été souscrit.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT[1][2]

- Autorisation de découvert permanente
  - Intérêts débiteurs ..... **Taux de l'usure[3] moins 4 points**
  - Frais de gestion ..... **20,00 €/an**

Pour exemple au 01/07/2025 : pour une utilisation du découvert de 1 000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 19,39 % le TAEG[4] ressort à 20,85 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

- Autorisation de découvert ponctuelle
  - Intérêts débiteurs ..... **Taux de l'usure[3] moins 4 points**
  - Frais de gestion ..... **20,00 €/autorisation**

Pour exemple au 01/07/2025 : pour une utilisation du découvert de 4 000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 11,79 %, le TAEG[4] ressort à 12,32 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

DÉCOUVERT[1]

- Découvert non autorisé
  - Intérêts débiteurs ..... **Taux de l'usure[3]**

Pour exemple au 01/07/2025 : pour une utilisation d'un découvert non autorisé ou d'un dépassement de découvert de 1 000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, le taux de l'usure est de 23,39 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

Autres services

- Service franchise d'agios ..... **9,45 €/trimestre**
  (service permettant de bénéficier d'une exonération des agios à concurrence du montant de la franchise défini dans les Conditions Particulières spécifiques à ce service)
- Exonération des intérêts débiteurs
  (service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas un montant défini)
  - Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 500,00 € ..... **3,50 €/mois**
  - Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 1 000,00 € ..... **6,60 €/mois**

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne.
(2) Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.
(3) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence et sur le site internet www.banque-France.fr.
(4) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R.314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

> CRÉDITS À LA CONSOMMATION[1]

CRÉDIT RENOUVELABLE

- Teoz[2] Izicarte[2]

Les crédits renouvelables Teoz et Izicarte sont des produits de BPCE Financement[2] qui en fixe les conditions tarifaires.

À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

PRÊT PERSONNEL

- Taux débiteur ..... **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté) ..... **1,00 %/prêt**
  - Minimum ..... **84,00 €**
  - Maximum ..... **440,00 €**
- Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Crédit Permis à 1,00 € par jour
  - Frais de dossier ..... **Gratuits**

Les frais de dossier du Crédit Permis à 1 € sont gratuit conformément à la loi.

- Prêt véhicule électrique ou hybride ou prêt travaux Rénov'Energie
  - Frais de dossier (en % du montant emprunté) ..... **0,50 %/prêt**
  - Minimum ..... **42,00 €**
  - Maximum ..... **220,00 €**

AUTRES SERVICES

- Caution locative 18/25 ans **-50 %** ..... **Nous consulter - 2 % maximum du montant annuel garanti + frais de dossier à 50,00 €**
- Location avec Option d'Achat[3] ..... **Nous consulter**

> CRÉDITS IMMOBILIERS[4]

PRÊTS IMMOBILIERS

- Taux débiteur ..... **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté) ..... **1,00 %**
  - Minimum ..... **475,00 €**
  - Maximum ..... **1 050,00 €**
- Prêt à l'Accession Sociale (PAS)
  - Frais de dossier (en % du montant emprunté) ..... **1,50 %**
  - Minimum ..... **250,00 €**
  - Maximum ..... **500,00 €**
  - Frais d'avenant (1,50 % du capital restant dû) ..... **500,00 € maximum[5]**
- Prêt épargne logement et prêt à taux zéro
  - Frais de dossier (en % du montant emprunté) ..... **Gratuits**
- Prêt Viager Hypothécaire[6]
  - Le prêt viager hypothécaire est un produit du Crédit Foncier de France qui en fixe les conditions tarifaires.

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Epargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.
(2) Accessible à partir de 18 ans (carte non commercialisée auprès des mineurs) ; sous réserve d'acceptation de votre dossier par BPCE Financement, prêteur, et après expiration du délai légal de rétractation.
(3) Produit de BPCE LEASE, Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.
(4) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Epargne, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.
(5) La somme des frais de dossier et d'avenant ne pourra excéder 500€ sur la durée du prêt.
(6) Accessible à partir de 60 ans et sous réserve de commercialisation par votre établissement et d'acceptation par le prêteur.

> GARANTIES[1]

FRAIS DE GARANTIES

	Crédit Immobilier	Crédit à la Consommation
• Frais de prise de garantie		
- Caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF)	Nous consulter	-
- Nantissement de compte interne	210,00 €	-
- Nantissement de compte externe	315,00 €	-
- Nantissement de parts S.C.C.C.	420,00 €	-
- Autres garanties	Nous consulter	Nous consulter
• Frais de mainlevée de garantie		
- Mainlevée hypothécaire[1]	170,00 €	
- Mainlevée autres garanties	170,00 €	

> AUTRES OPÉRATIONS/PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

	Crédit Immobilier	Crédit à la Consommation
Simulation de décompte de remboursement anticipé	Gratuit	Gratuit
Frais de remboursement anticipé	3 % du capital restant dû dans la limite de 6 mois d'intérêts[2]	Date de fin de contrat inférieure ou égale à 1 an : 0,50 % du capital restant dû[3] Date de fin de contrat supérieure à 1 an : 1 % du capital restant dû[3]
Rédaction d'un avenant de contrat de prêt (réaménagement de taux ou transformation taux révisable en taux fixe)	2,00 % du capital restant dû	-
Autre avenant (désolidarisation, report d'échéance, changement de garanties, ...)	170,00 €	-
Avenant substitution/déliaison assurance emprunteur	Gratuit	-
Frais de modification de la date de prélèvement des échéances	100,00 €	-

CRÉDITS IMMOBILIERS EN CHF

- Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... 1,00 %
  - Minimum ..... 475,00 CHF
  - Maximum ..... 1050,00 CHF
- Prestations Diverses
  - Frais de nantissement interne ..... 230,00 CHF
  - Frais de nantissement externe..... 340,00 CHF
  - Frais d'avenant au contrat pour réaménagement de taux, ou transformation de taux révisable en taux fixe..... 3,00 % du capital restant dû
  - Autres avenant (désolidarisation, report d'échéance, changement de garantie,...)..... 170,00 CHF
- Frais de mainlevée de garantie
  - Mainlevée hypothécaire[1] ..... 170,00 €
  - Mainlevée autres garanties ..... 170,00 €

> ASSURANCE

- **Assurance Emprunteur[4]** ..... Nous consulter

Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit[5].

(1) Hors cas de défaillance de l'emprunteur, hors frais d'enregistrement, droits, impôts et taxes.
(2) Article R313-25 du Code de la consommation et sous réserve des conditions contractuelles.
(3) Conformément à l'article L. 312-34 du Code de la consommation et sous réserve des conditions contractuelles. Pour un remboursement anticipé d'un montant supérieur à 10 000 €.
(4) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.
(5) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

ÉPARGNE BANCAIRE[1]

Épargne réglementée		Epargne à terme
Comptes et livrets d'épargne	Epargne Logement	
- Livret A - Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) - Livret d'Épargne Populaire (LEP) - Livret Jeune - Comptes sur Livret	- Plan Épargne Logement (PEL) - Compte Épargne Logement (CEL)	- Compte à Terme

- Ouverture/clôture d'un compte ou livret d'épargne[2] ..... **Gratuit**
- Frais pour les comptes sur livret inactifs[3] ..... **30,00 €/an**
- Frais de transfert d'un PEL, CEL et PEP (Plan Épargne Populaire) vers un autre établissement ..... **112,00 €**
- Transfert vers un autre établissement du réseau Caisse d'Épargne ..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces sur compte épargne dans une autre Caisse d'Épargne
  - Délivrance et mise à disposition d'un accréditif[4] ..... **Gratuit**
  - Retrait avec accréditif ..... **Gratuit**
- Remise de chèque(s) sur compte d'Epargne ..... **Gratuit**

Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales des comptes d'Epargne).

- Frais d'émission d'un chèque de banque sur Livret[5] ..... **16,50 €**

RELEVÉ DE COMPTE MULTIPRODUITS (HORS COMPTE DE DÉPÔT)

Selon périodicité	Papier	Électronique
Trimestrielle	Gratuit	Gratuit
À partir du 5e relevé par an	1,90 €/relevé	1,40 €/relevé
Édition de relevé au guichet de l'agence	4,60 €/relevé	-

À SAVOIR

L'accréditif est une autorisation délivrée à un client par sa Caisse d'Épargne lui permettant de réaliser plus simplement des retraits dans une autre Caisse d'Épargne.

(1) Sous réserve d'éligibilité.
(2) Hors compte à terme.
(3) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 10/12, Grand Format, Grand Prix,...) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire de 30€ et sous réserve du solde disponible.
(4) La procédure de retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Epargne ne concerne que les comptes d'épargne suivants : Livret A, Livret B et Compte Epargne Logement.
(5) Gratuit dans le cadre du Livret A.

- Eparfix/Eparplus : frais d'abonnement à une épargne automatique ..... **18,00 €/an**

À SAVOIR

Eparfix : service de virements automatiques mensuels d'un montant déterminé à une date définie.
Eparplus : service de virements automatiques mensuels à une date définie d'un montant équivalent à la différence entre le solde créditeur du compte de dépôt et un seuil minimum de virement défini en amont.

> PLACEMENTS FINANCIERS

La Caisse d'Epargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Epargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

Retrouver la définition des frais dans le Glossaire des frais des placements financiers.

FRAIS PONCTUELS

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU SERVICE

- Frais d'ouverture CTO/PEA/PEA-PME-ETI ..... **Gratuit**
- Frais de clôture CTO/PEA/PEA-PME- ETI ..... **Gratuit**
- Frais de transfert
  - CTO/PEA/PEA-PME-ETI vers un autre établissement du réseau Caisse d'Epargne..... **Gratuit**
  - CTO vers une autre banque ..... **150,00 €**
  - PEA/PEA-PME-ETI vers une autre banque (dans la limite d'un plafond de 150,00 €)
    - Par ligne titre transférée ..... **15,00 € par ligne**
    - Par ligne si titres non cotés ..... **50,00 € par ligne**

FRAIS DE TRANSACTION SUR LES OPÉRATIONS DE BOURSE

À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi. Il est à noter que les ETF (Exchange Traded Funds) sont achetés et vendus comme des opérations de bourse.

- EURONEXT (Paris – Bruxelles – Amsterdam)

Frais de transaction [1]		Par Internet	Par téléphone	En agence
Commission proportionnelle au montant de la transaction	CTO	0,50%	1,45%	1,45%
	PEA / PEA-PME-ETI	0,50%	1,20%	1,20%
Commission fixe par transaction	CTO	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	PEA / PEA-PME-ETI	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Minimum de perception	CTO	8,00 €	17,50 €	18,50 €
	PEA / PEA-PME-ETI	-	-	-

- Ordre reçu et non exécuté ..... **Gratuit**
- Ordre annulé..... **Gratuit**

- HORS EURONEXT (Bourses étrangères) ..... **Nous consulter**
  - Ordre reçu et non exécuté ..... **Gratuit**
  - Ordre annulé ..... **Gratuit**

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU PRODUIT

À SAVOIR

Une **valeur Groupe** est un instrument financier émis par une entité du groupe BPCE et considérée comme pouvant bénéficier d'une tarification attractive. Par exemple, les ETF et les OPC émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

- Organismes de Placement Collectif (OPC)

Frais de souscription	
OPC Groupe	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**
OPC Hors Groupe	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**
Frais de rachat	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**

- Produits structurés
  - Titres de Créance

Obligation émise par Natixis CIB pour les Caisses d'Épargne	
Frais de souscription	**Gratuit**
Frais de sortie	**Gratuit**
Autres titres de créance	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**

  - Fonds à Formule

Frais de souscription	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**
Frais de sortie • Avant échéance de fonds à formule • À échéance	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**

FRAIS RÉCURRENTS
FRAIS LIÉS AU SERVICE

À SAVOIR

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Les droits de garde sont prélevés en début de trimestre civil et calculés sur la valeur des titres détenus au dernier jour du trimestre civil précédent.

Droits de Garde/Frais de tenue de compte

COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)

Portefeuille composé soit uniquement de valeurs Groupe, soit mixte composé de valeurs Groupe et hors Groupe, soit uniquement de valeurs Hors Groupe	Droits de garde 0/28 ans Gratuit	
	Valeurs Groupe	Valeurs hors Groupe
Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille par type de ligne	Forfait annuel : 30,00 € soit 7,50€/trimestre	0,40 %/an soit 0,10%/trimestre
Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)		5,10 €/an soit 1,28€/trimestre
Minimum de perception		45,00 €/an soit 11,25€/trimestre
Plafond de perception (commission fixe + commission proportionnelle)		400,00 €/an soit 100€ par trimestre
Dans le cas de portefeuilles mixtes, le plafond de perception maximum des droits de garde est égal à 400€/an. Les montants sont indiqués en € TTC.		

- Comptes sans position au dernier jour du trimestre civil ..... **7,50 €/trimestre**

PEA / PEA-PME-ETI

Portefeuille composé soit uniquement de valeurs Groupe, soit mixte composé de valeurs Groupe et hors Groupe, soit uniquement de valeurs Hors Groupe	Droits de garde 0/28 ans Gratuit		
	Valeurs Groupe	Valeurs hors Groupe	
		Titres cotés	Titres non cotés
Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille par type de ligne	0,28 %/an soit 0,07%/ trimestre	0,40 %/an soit 0,10%/trimestre	0,40 %/an soit 0,10%/trimestre
Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)	3,00 €/an soit 0,75 €/ trimestre	5, 00 €/an soit 1,25€/trimestre	25,00 €/an soit 6,25€/trimestre
Plafond de perception (commission fixe + commission proportionnelle)	Dans la limite de 30,00 €/an	Dans la limite de 400,00 €/an	
Dans le cas de portefeuilles mixtes, le plafond de perception maximum des droits de garde est égal à 400€/an. Les montants sont indiqués en € TTC.			

À SAVOIR

Prévu par la loi Pacte de 2019, le plafonnement des frais du PEA est entré en vigueur le 1er juillet 2020. Les droits de garde au titre d'un PEA/PEA-PME-ETI sont plafonnés à 0,4% sur les encours du plan auquel s'ajoute un forfait par ligne plafonné à 5 € pour les titres cotés et 25 € pour les titres non cotés.

- Frais de tenue et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME-ETI inactifs[1] .....Droits de garde[2]

FRAIS RECURRENTS LIÉS AU PRODUIT

- Organismes de Placement Collectif (OPC)

Frais de gestion	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**

TARIFICATION APPLICABLE AUX TITRES NON COTÉS

	PEA / PEA-PME-ETI
Frais d'ouverture	**Inclus dans les droits de garde**
Frais de gestion de dossier	**Inclus dans les droits de garde**
Frais de transaction	**1,20 %**

TARIFICATION APPLICABLE AUX CONTRATS D'ASSURANCE VIE, AUX CONTRATS DE CAPITALISATION, AU PLAN ÉPARGNE RETRAITE

Les frais relatifs aux différents contrats sont indiqués dans les bulletins d'adhésion, les notices remis aux clients ou les documents d'informations clés (DIC). Les établissements perçoivent une commission de distribution laquelle est également mentionnée dans les documents contractuels et réglementaires auxquels le client peut avoir accès.

TARIFICATION APPLICABLE AU PLAN ÉPARGNE AVENIR CLIMAT[3]

Frais max sur versement	**1 %**
Frais de gestion sur encours	**0,70 %/an**
Frais sur arbitrage	**0 %**

Pour les autres frais, veuillez vous référer aux conditions générales et aux DIC (documents d'informations clés).

TARIFICATION APPLICABLE À LA GESTION SOUS MANDAT DE VEGA IS

Droit d'entrée et de sortie	**Votre Caisse d'Épargne perçoit des droits d'entrée sur des OPC hors groupe.**
Commissions de mouvement	**Votre Caisse d'Épargne perçoit des commissions de mouvement.**
Commissions de gestion rétrocédées par le gérant	**80% des commissions de gestion perçues par le gérant sont rétrocédées à la Caisse d'Épargne en tant que distributeur du mandat.**
Droits de garde	**Votre Caisse d'Épargne perçoit des droits de garde .**

(1) Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier.
(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.
(3) Contrat de capitalisation multisupport libellé en euros et en unités de compte de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

Les commissions de mouvement désignent les frais perçus par le gérant ou des parties liées à l'occasion d'opérations d'achat ou de vente portant sur le portefeuille d'un mandat de gestion.

Avertissement :
Votre attention est attirée sur les liens capitalistiques existant entre le gérant VEGA IS et votre Caisse d'Épargne, établissement distributeur, qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Le schéma de rémunération établi entre votre Caisse d'Épargne, distributeur et teneur de compte d'une part, et VEGA IS, gérant sous mandat, d'autre part, peut renforcer l'incitation du gérant sous mandat à accroître le taux de rotation des portefeuilles pour le compte du groupe.

TARIFICATION APPLICABLE AUX PARTS SOCIALES

À SAVOIR

Les parts sociales sont des parts de capital de Caisse d'Épargne. Détenir des parts sociales, c'est devenir sociétaire de votre Caisse d'Épargne et donc être copropriétaire d'une fraction de l'entreprise. Cela confère deux grands droits : 1. voter en assemblée générale selon le principe « un homme, une voix » et 2. percevoir une rémunération sous forme d'un intérêt appelé dividende dont le montant est voté annuellement par l'assemblée générale.

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention ..... **Gratuit**

À SAVOIR

Être sociétaire, c'est également appartenir au Club Sociétaires et avoir accès à une plateforme d'avantages (bons d'achat, cashback, (remise après achat) et remises immédiates).

OPERATIONS DIVERSES

- Avis et relevés
  - Avis d'opéré titres ..... **Gratuit**
  - Édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique annuel ..... **Gratuit**
  - Duplicata et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique ..... **23,00 €**
  - Relevé IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière) ..... **40,00 €**
- Autres services
  - Conversion de titres en nominatif ..... **60,00 €/opération**
  - Délivrance d'attestation fiscale pour récupération d'impôts (valeurs étrangères) ..... **115,00 €/opération**
  - Bourse Esprit Écureuil .....
    - Forfait 3 services : Abonnement, Assurance moins-values, Prise de bénéfices ..... **12,00 €/an**
    - Service Abonnement à l'unité ..... **Gratuit**
    - Service Assurances moins-values à l'unité ..... **7,00 €/an**
    - Service « Prise de bénéfices » à l'unité ..... **10,50 €/an**
  - Transactions sur l'or ..... **Nous consulter**
  - Services de Gestion Privée : étude patrimoniale « Scan Patrimoine » ..... **500 €**

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations sur le produit d'assurance, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. Caisse d'Epargne vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 002 200. L'immatriculation Caisse d'Epargne peut être contrôlée sur www.orias.fr.

VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

- **Garantie Santé**[1] ..... **Nous consulter**

Contrat qui contribue à la prise en charge des frais de santé.

- **Garanties des Accidents de la Vie**[1] ..... **Nous consulter**

Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.

- **SECUR' Obsèques**[2] ..... **Nous consulter**
- **SECUR' Famille 2**[3] ..... **Nous consulter**

Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.

- **SECUR'Urgence**[4] ..... **Nous consulter**

Contrat, qui, en cas de décès, permet le versement d'un capital garanti de 7 500 € en 48h, et ce, à la personne de votre choix.

- **Assistance Vie**[5] ..... **Nous consulter**

Contrat couvrant la dépendance totale et partielle et prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches.

- **Start'Expat**[6] ..... **Nous consulter**

Contrat d'assurance pour les personnes en mobilité internationale qui propose des garanties de santé, de prévoyance et sur la responsabilité civile.

ASSURER VOS BIENS

- **Assurance Auto**[1] ..... **Nous consulter**
- **Assurance 2 Roues**[1] ..... **Nous consulter**
- **Assurance Habitation**[1] ..... **Nous consulter**
- **Télésurveillance**[7] ..... **Nous consulter**
- **SECUR'Média**[1]

Contrat unique pour assurer en formule Individuelle ou Famille la plupart de vos appareils high tech nomades notamment en cas de bris accidentel ou de vol en France ou à l'étranger.
Formule 1 : téléphone portable uniquement. Formule 2 : appareils multimédia portables.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie pas le Code des assurances.
(2) SECUR' Obsèques est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des assurances.
(3) SECUR' Famille 2 est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.
(4) SECUR' Urgence est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.
(5) Ecureuil Assistance Vie est un contrat d'assurance dépendance de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances, 108 Bureaux de la Colline – 92213 SAINTCLOUD Cedex.
(6) Association de Services des Français de l'Etranger a confié à MSH INTERNATIONAL la conception et la gestion de sa gamme de contrats.
(7) Prestation assurée par Verisure.

> VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

- Assurance Protection Juridique[1] ..... **Nous consulter**

Contrat qui vous apporte une assistance juridique et permet la prise en charge des frais nécessaires à votre défense en cas de litiges (dans les conditions limites et exclusions des engagements contractuels).

- Sérélia Téléassistance[2] ..... **Nous consulter**

Contrat d'assistance permettant de sécuriser les personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile avec une plateforme téléphonique joignable 24h/24 et 7j/7. Selon l'urgence, le téléopérateur contacte un proche de la personne ou déclenche une intervention des secours.

> ASSURER VOTRE ÉPARGNE

- Assurance sur Epargne[1] ..... **27,00 €/an dont 3,00 € de frais de gestion**

En cas de décès accidentel, un capital égal à la somme de votre épargne (dans la limite de 55 000 €) placée à la Caisse d'Epargne ainsi que l'équivalent d'un an de versements programmés est versé au bénéficiaire de votre choix.

> PROTÉGER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement IA.

- Assurance sur Compte[1]. Une assurance[1] permettant de couvrir les opérations frauduleuses en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, et vos papiers officiels et vos clés.
  - Formule individuelle ..... **36,00 €/an**
  - Formule Famille..... **57,60 €/an**

Pour en savoir plus https://www.caisse-epargne.fr/comptes-cartes/assurance-sur-compte/

> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Protection juridique[1] offre souscrite avant le 21/11/2021 ..... **Nous consulter**
- Sécur Famille[3] ..... **Nous consulter**
- Garantie Urgence[4] ..... **Nous consulter**
- Ecureuil Solution Obsèques[5] ..... **Nous consulter**
- Garantie Famille[6] ..... **Nous consulter**
- Assurance Moyens de Paiement [1] ..... **18,30 €/an**
- Service Opposition [1] ..... **22,00 €/an**
- Satellis Assurance [1] ..... **15,70 €/an**
- Prévoyance du Locataire[7] ..... **Nous consulter**
- Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes VISA[1] ..... **13,20 €/an**
- Télésurveillance[8] ..... **Nous consulter**

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie pas le Code des assurances.
(2) Sérélia, une marque de la société Séréna, Groupe IMA : société par Actions simplifiées au capital de 2 007 829 € - 118 avenue de Paris - CS 89139 - 79061 NIORT - Cedex 9 - RCS NIORT 353508443 - N°SAP 354508443.
(3) SECUR' Famille est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.
(4) Garantie Urgence est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.
(5) Ecureuil Solutions Obsèques est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.
(6) Garantie Famille est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.
(7) Prévoyance du locataire est un contrat d'assurance de CNP Assurances et CNP IAM, entreprises régies par le Code des assurances.
(8) Prestation assurée par IMA Protect - Une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance) Siège social : 31 route de Gachet - CS 20802, 44308 NANTES CEDEX 3 - Société par Actions Simplifiée au capital de 1 300 000 € - 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD Une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance) Siège social : 31 route de Gachet - CS 20802, 44308 NANTES CEDEX 3 - Société par Actions Simplifiée au capital de 1 300 000 € - 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD.

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

FRAIS DE SUCCESSION

Frais bancaires calculés sur le montant total des soldes des comptes et de la valorisation des produits d'épargne détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance vie, à hauteur de 100% des comptes individuels et 50% des comptes joints

- Frais bancaires de succession pour le cas d'un mineur décédé ..... **Gratuit**
- Frais bancaires de succession dont le montant des avoirs est inférieur ou égale à 5910 €[1]... **Gratuit**
- Frais bancaires dans le cas d'une succession simple[2]..... **Gratuit**
- Frais bancaires dans le cas d'une succession simple [2] dont le montant des avoirs est supérieur à 5910€ et en présence de produits d'épargne financière (Compte-Titres Ordinaire (CTO), PEA / PEA-PME-ETI)..... **1% sur la totalité du montant des avoirs d'épargne financière du défunt (CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 850 €**
- Frais bancaires dans le cas d'une succession complexe[3]..... **1% sur la totalité des avoirs bancaires (y compris CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 850 €[4]**
- Paiement de factures à la demande des ayants droits (hors Pompes Funèbres) ..... **9,50€**
- Virement pour paiement de la facture Pompes Funèbres..... **Voir section « Vos moyens et opérations de paiement »**
- Évaluation des avoirs du conjoint survivant..... **Gratuit**

À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- enregistrement du décès et gestion du dossier,
- protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
- correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

TARIFICATIONS SPÉCIFIQUES AGENCE MON BANQUIER EN LIGNE

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou débit différé, ou d'une carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique) (hors offre groupée de services)..... **50 % du tarif standard (voir p. 09)**
- Frais d'envoi de chéquier par courrier simple..... **Gratuit**

(1) Montant fixé par arrêté du 3 décembre 2024 pris en application de l'article L312-1-4 du Code Monétaire et Financier. Montant susceptible de modification par arrêté.

(2) Lorsque les héritiers justifient de leur qualité d'héritier soit par la production d'un acte de notoriété, soit par la production d'une attestation signée de l'ensemble des héritiers et que les opérations liées à la succession ne présentent pas de complexité manifeste (article L312-1-4-1 du code monétaire et financier).

(3) Une succession présente une complexité manifeste dans les cas suivants (L312-1-4-1 du code monétaire et financier – D312-1-3 code monétaire et financier) :
- absence d'héritiers mentionnés au 1° de l'article 734 du code civil,
- présence d'un contrat de crédit immobilier en cours à la date du décès,
- en cas de nature professionnelle du (des) compte(s) à clôturer,
- en cas de constitution de sûreté(s) sur un ou plusieurs comptes ou produits d'épargne à clôturer
- en cas d'existence d'élément(s) d'extranéité

(4) Ce montant est revalorisé au 1er janvier de chaque année, à due proportion de l'évolution de la moyenne annuelle des prix à la consommation hors tabac, calculée par l'institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

- Bouquet Liberté (cette offre n'est plus commercialisée)..... **50 % du tarif standard[1] (voir p. 19)**

AUTRES PRESTATIONS

- Délivrance d'attestations diverses ..... **28,00 €/attestation**
- Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué) ..... **30,00 €/an**
- Arrêté de compte en capital et intérêts ..... **40,00 €/arrêté**

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)[2]

Le compte est débité de frais perçus par la banque pour la recherche et l'édition, à la demande du client, de documents concernant le compte.

- Frais de recherche de documents : physiques ou numériques (e-documents) ..... **35,00 €/document**
- Frais de recherche de documents (recherche et copie de chèque)..... **12,00 €/chèque**

(1) Réduction sur la cotisation hors services complémentaires.
(2) Hors champs d'application de la Directive Européenne sur les Services de paiement, article L. 133-1 du Code Monétaire et Financier.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES[1]

OPTION INTERNATIONALE[2]

	Formule 1 : Voyage 11/28 ans Gratuit		Formule 2 : Séjour 11/28 ans Gratuit		Formule 3 : Séjour + 11/28 ans -50 %	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retrait par carte	Illimités[3]	3/mois[4]	Illimités[3]	4/mois[4]	Illimités[3]	Illimités[3][4]
Paiement par carte	Illimités[3]	10/mois	Illimités[3]	Illimités[3]	Illimités[3]	Illimités[3]
Virements	Illimités[5]	-	Illimités[5]	1/mois[6]	Illimités[5]	1/mois[6]
Tarification	4,00 €/mois		16,00 €/mois		18,00 €/mois	
Engagement	1 mois[7]		2 mois[7]		2 mois[7]	

OFFRE FRONTALIÈRE

SERVICES ASSOCIÉS AU COMPTE DE DÉPÔT EN CHF RÉSERVÉS AUX CLIENTS RÉSIDENTS FRONTALIERS DOMICILIANT LEURS SALAIRES SUR UN COMPTE DE DÉPÔT EN DEVISE CHF À LA CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

- Ouverture d'un compte de dépôt (en devise CHF) [8]
- Tenue de compte (du compte de dépôt en devise CHF)
- Relevé de compte périodicité mensuelle
- Délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- Emission de virements non SEPA en devise CHF
- Réception de virements non SEPA en devise CHF
- Achat et vente de devises CHF (billets) au cours en vigueur (sans commission de change)
- Prélèvement des échéances des crédits en devise CHF contractés auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté, sur le compte en devise CHF ouvert à la CEBFC
- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc…) – DirectEcureuil - pour la consultation du compte de dépôt en euros associé

Cotisation à une offre groupée de services ..... **Gratuit**

CHANGE MANUEL

ACHAT ET VENTE DE DEVISES[9]

- Commission de change ..... **Nous consulter**

À SAVOIR

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 42).
(2) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.
(3) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.
(4) Hors frais applicables par la banque étrangère.
(5) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.
(6) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.
(7) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 - Séjour et 3 Séjour +
(8) Toute ouverture de compte en devise CHF est conditionnée par l'ouverture, préalable ou concomitante, d'un compte de dépôt en euro.
(9) Sous réserve de disponibilité des fonds.

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE[1]

À SAVOIR

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISES

	Frais par retrait d'espèces à un DAB[2] d'une autre banque
Commission proportionnelle	2,90 %
Commission fixe	3,30 €

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE EN DEVISES

- Paiement par carte en devises (la carte est émise par la banque)
  - Commission fixe ..... 2,20 €/paiement
  - Commission proportionnelle ..... 2,90 %
  - Maximum de perception ..... 15,00 €/paiement

À SAVOIR

La Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté n'accepte plus les remises de chèques étrangers en euros et en devises. Pour vos encaissements étrangers, nous vous recommandons d'utiliser le virement ou le prélèvement SEPA, le virement international ou encore votre contrat monétique le cas échéant. Renseignez-vous en agence.

VERSEMENT D'ESPÈCES EN CHF

- Versement d'espèces sur un compte en CHF ou sur un compte en € ouvert à la CEBFC ..... 20,00 €/opération

VIREMENTS NON SEPA

Virements en € hors zone SEPA ou en devises quel que soit le pays.

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA (PAR OPÉRATION)

En euros

- Frais par virement
  - Commission proportionnelle ..... 0,10 %
    - Minimum de perception ..... 18,00 €
- Frais par virement occasionnel vers la banque BCP Maroc (virement en euros et dont le montant est inférieur à 150 000€) ..... 5,00 €

En devises

- Frais par virement
  - Commission proportionnelle (a) ..... 0,10 %
    - Minimum de perception ..... 18,00 €
  - Commission de change (b) ..... 0,05 %
    - Minimum de perception ..... 17,00 €
  - Minimum de perception (a + b) ..... 35,00 €
- Frais du correspondant (forfait) ..... 17,00 €

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 42).
(2) DAB : Distributeur Automatique de Billets.

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA (PAR OPÉRATION)

- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées manquantes ou erronées).....**18,50 €**

En euros

- Frais par virement
  - Commission proportionnelle.....**0,10 %**
  - Minimum de perception.....**18,00 €**

En devises

- Frais par virement
  - Commission proportionnelle (a).....**0,10 %**
    - Minimum de perception.....**18,00 €**
  - Commission de change (b).....**0,05 %**
    - Minimum de perception.....**17,00 €**
  - Minimum de perception (a + b).....**35,00 €**

À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction. Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Service retraits déplacés à l'international (offre réservée aux 12-25 ans)..... **1,10 €/an**

INFORMATIONS UTILES

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

La Caisse d'Epargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

ASSURANCE : 09 69 36 45 45 Service gratuit + prix appel

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances IARD.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE : 09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Epargne ou contactez le centre d'opposition Caisse d'Epargne. **En cas de perte ou vol d'un chèque ou de votre chéquier**, avertissez d'urgence votre agence bancaire habituelle ou votre centre de relation clients et confirmez immédiatement par écrit votre demande de mise en opposition.

ASSISTANCE TECHNIQUE : 09 69 39 29 52 Service gratuit + prix appel

Pour toute aide, contactez votre assistance technique Caisse d'Epargne.

NOS PARTENAIRES/MENTIONS LÉGALES

BPCE ASSURANCES IARD

BPCE Assurances IARD Société anonyme au capital de 61 996 212 €, Entreprise régie par le Code des assurances 350 663 860 RCS PARIS Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

BPCE FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 73 801 950 € - siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

BPCE VIE

Société anonyme au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris - Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - France.

BPCE LEASE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

CNP ASSURANCES

Société anonyme au capital social de 686 618 477 euros, entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, ayant son siège social promenade Coeur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux, enregistrée au SIREN sous le n° 341 737 062 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE (CFF)

Société anonyme au capital de 1 331 400 718,80 € – RCS Paris n° 542 029 848. Siège social : 182 avenue de France - 75013 PARIS – Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 327. Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE SA (SIRET 493 455 042) titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ délivré par l'ADEME. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

VERISURE

Société par actions simplifiée au capital de 1.085.736 euros - Siège social : 1 place du General de Gaulle - 92160 ANTONY - RCS 345 006 027 - N° de TVA : FR 60 345 006 027 – Société titulaire de l'autorisation d'exercer n°AUT-092-2118-07-17-20190361822 délivrée par le Conseil National des Activités de Sécurité le 17/07/2019. Article L. 612-14 du Code de la sécurité intérieure : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. ».

MSH INTERNATIONAL

Société française de courtage d'assurance, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 €. Siège social : Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris Cedex 17 France. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 352 807 549, inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 002 751, numéro de TVA intracommunautaire FR 78 352 807 549. MSH INTERNATIONAL est régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

BPCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 207 603 030 euros. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS. RCS Paris N°493 455 042. Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n°08 045 100.

> INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

EEE : Espace Économique Européen, composé des pays suivants :
Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Espace SEPA : SEPA (Single Euro Payments Area) :
Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

Zone EURO : composée des pays suivants :
Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

RÉSOUDRE UN LITIGE

> VOTRE CAISSE D'EPARGNE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence/e-agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au Service Relations Clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER	PAR INTERNET
Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté - Service Relations Clientèle - 18 avenue Françoise Giroud - 21000 Dijon	www.caisse-epargne.fr (région Bourgogne Franche Comté) rubrique « votre-banque/reclamation-et-mediation »

Délais de traitement

- Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excèdera pas deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
- Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté vous répondra dans les 15 jours ouvrables
- à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Cas particulier

- Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique : reclamation-et-mediation.

> VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

- Si la réponse que vous avez reçue ne vous satisfait pas, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un [(1)] an à compter de votre réclamation auprès votre Caisse d'Epargne sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.
- Le médiateur de la consommation* auprès de la caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produit financier) et/ou à la commercialisation d'un produit.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.lemediateur.fbf.fr	Médiateur de la FBF - CS 151 - 75422 Paris CEDEX 9

* Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso.

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers -hors assurance-vie- (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet via le formulaire électronique disponible sur le site amf-france.org.fr/fr/le-mediateur rubrique « Saisir le médiateur »	Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers 17, Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voies extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : https://ec.europa.eu/consumers/odr/

NOTES

NOTES

NOTES

Pour comprendre nos frais bancaires et accéder à nos conseils,
prenez rendez-vous avec votre conseiller sur :
www.caisse-epargne.fr

CAISSE D'EPARGNE
Bourgogne Franche-Comté

Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté - Siège social : 18 avenue Françoise Giroud - 21000 Dijon - Banque Coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier - Société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital social de 525 307 340 € - 352 483 341 RCS Dijon - Intermédiaire en assurance, immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 002 200 - Garantie financière délivrée par CEGC n° 146331-07 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs » n° CPI 2102 2018 000 024 400 délivrée par la CCI de Côte d'Or - Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042) - Contact : Téléphone : 09.69.36.20.00 (appel non surtaxé) - contacteznous@cebfc.caisse-epargne.fr - Télécopie : 03.80.70.44.01 - Relations clientèle : 09.69.36.27.38 (appel non surtaxé)
Crédit photos : AdobeStock
10 décembre 2025.
Impression : INORE GROUPE IMPRESSION - 4, rue Thomas Edison - 58640 Varennes-Vauzelles